

## Comment calculer le tarif d'une place en crèche

Les tarifs en crèche privée sont régis par le modèle de la **Prestation de Service Unique (PSU)**, encadrés et réglementés par la CAF selon **un barème national**.

Pour faire votre calcul, vous devrez prendre en compte :

- -les revenus de votre foyer que vous avez déclaré il y a 2 ans (Année N-2)
- -le **taux d'effort** applicable selon votre nombre d'enfants à charge

#### Voici la formule à connaître :

revenus mensuels nets du foyer] **X** [taux d'effort] **X** [nb d'heures par jour en crèche] **X** [nb de jours d'accueil par mois]

#### Les revenus du foyer

Pour encadrer le prix de la place en crèche, la CAF a fixé un revenu minimum (revenu plancher fixé à 801 € à partir de janvier 2025) et un revenu maximum (revenu plafond fixé à 8500 €/ mois à partir de septembre 2025.).

# Le taux d'effort en fonction du nombre d'enfants à charge

Le nombre d'enfants à votre charge est également un critère qui détermine le prix de votre place en crèche : on l'appelle le taux d'effort.

Voici le barème des participations familiales en vigueur :

Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants	Pour 4 à 7 enfants	Pour 8 enfants et plus
0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %

Si dans la famille **un enfant est bénéficiaire de l'AEEH** (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), le **taux d'effort directement inférieur** est appliqué, même si ce n'est pas cet enfant qui est accueilli en crèche. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

### Exemple : Revenu du foyer = 4000 € et 1 enfant

Une famille de 1 enfant avec des revenus mensuels nets de 4000 euros par mois. S'il est gardé 5 jours par semaine de 9h à 18h, soit 9h par jour, le coût mensuel de la crèche sera 446 euros par mois.

4000 x 0,0619 :100 x 9h x 20 j= 446 €/ mois